

# Évolutions et bilan de la pratique conclavaire de la France

Le passage en revue des stratégies diplomatiques de la France, des mécanismes factionnels et des obstacles structurels et conjoncturels, nous invite à faire maintenant un bilan, au regard des résultats obtenus à l'issue des conclaves de 1644, 1655 et 1667. Si nous constatons une continuité de la *mens* politique, nous remarquons au contraire une réelle volonté d'adaptation de la pratique conclavaire initiée par Mazarin et Louis XIV. Il convient donc de passer en revue les trois événements d'une manière chronologique, en essayant de nous repositionner au niveau de l'autorité royale elle-même.

## 1644 : l'échec de l'obstination

Sans revenir sur les détails du conclave de 1644, nous avons pu mettre le doigt sur une faiblesse majeure de la stratégie diplomatique imposée par Mazarin au marquis de Saint-Chamond, à savoir l'intransigeance absolue dans la pratique de Sacchetti et dans l'exclusion de Pamphilj. Le cardinal-ministre était pleinement responsable de cet échec et en fit retomber la responsabilité sur les Barberini et sur l'ambassadeur, qui n'avait pas osé déclencher *in extremis* l'exclusion publique<sup>742</sup>. Cette dernière erreur fut l'échec majeur de la France, dans la mesure où, comme le soulignait Gabriel Vidal, l'exclusive n'avait d'effet que lorsqu'elle était « dénoncée publiquement », c'est-à-dire produite oralement par l'ambassadeur en présence du Collège cardinalice. Tant qu'elle demeurait secrète, elle ne pouvait avoir aucun impact sur le processus électoral<sup>743</sup>. Malgré cela, l'intervention du roi de France dans l'élection pontificale semblait légitime pour un certain nombre de cardinaux, en grande partie en raison d'une certaine hostilité envers la pression espagnole. La légitimation du consentement royal était notamment justifiée par le cardinal Francesco Barberini sur le titre de « fils aîné de l'Église », comme l'écrivait Saint-Chamond au roi : « [Barberini] me reparti qu'il scavoit que c'estoit une pensée bien insolente aux Espagnolz de prétendre quelque droict en la nomination du Pape, qu'il n'y avoit que Vostre Majesté seule qui le deust avoir comme filz aîné de l'Église [...] »<sup>744</sup>. Si le cardinal-neveu jouait incontestablement sur la flatterie, pour servir les intérêts de sa maison, il touchait du doigt un point essentiel de la doctrine de la monarchie française. Monarchie de droit divin, reconnue comme telle par la Papauté, la France prétendait posséder naturellement un droit d'intervention dans les affaires romaines. Il s'agit de ce « consentement des couronnes », que nous avons évoqué, justifié en faveur de la liberté de l'Église et de l'élection pontificale.

---

<sup>742</sup> Voir Güthlin, *Le Conclave*, *op. cit.*, p. 549.

<sup>743</sup> Voir Vidal, *Du veto d'exclusion*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>744</sup> Dépêche de Saint-Chamond au roi (10 août 1644), AAE CP Rome 84, f° 152.

Ce privilège politique ne suffisait pas pour autant. Il fallait aussi savoir manier, dans la pratique, les instruments diplomatiques et factionnels. Nous avons évoqué les grandes faiblesses de la faction française en 1644, ainsi que les tentatives de séduction des Barberini. Si l'obstination de Mazarin a été l'erreur théorique de la stratégie française, l'incapacité de Saint-Chamond à maintenir l'unité de la faction et à faire face au « piège » tendu par les Barberini – pour reprendre le terme employé par Vidal<sup>745</sup> – a été l'erreur pratique. Le cardinal Bichi était pleinement conscient de cet échec et le mettait sur le compte de la trahison : « Il est vray que je craignois la pluye, mais non pas le déluge et j'en suis si hors de moy que je voudrois estre mort dans le conclave, car je ne puis me donner repos, voyant qu'en l'occasion où nous debvions faire valoir la réputation de la France, une si vilaine trahison nous ayt réduictz aux termes où nous avons esté »<sup>746</sup>. Notons au passage que, comme pour une bataille, c'est la « réputation » de la France, autrement dit son prestige à l'égard des autres États, mais aussi la gloire même du roi, qui était en jeu. La disgrâce de Saint-Chamond était avant tout justifiée par le souci de cette réputation.

Ensuite, c'est surtout l'opiniâtreté de Mazarin qui peut nous surprendre. L'ancien diplomate pontifical s'était fait remarquer comme un adepte de l'accommodement. Lors de la guerre de succession de Mantoue, il n'hésitait même pas à biaiser et à jouer sur les ambiguïtés du langage diplomatique pour retarder ou empêcher l'usage des armes. Au conclave de 1644, le même Mazarin s'entête à vouloir soutenir Sacchetti, alors que sa cause était désespérée, et à empêcher l'élection de Pamphilj, qui n'avait pas objectivement manifesté jusqu'alors une quelconque hostilité vis-à-vis de la France. Le contexte de la guerre entre la France et l'Espagne justifie cette attitude du cardinal-ministre, pour qui le théâtre du conflit comprenait sans aucun doute la ville de Rome et la scène du conclave. Malgré ses beaux succès militaires, depuis le printemps 1643, la France n'était pas encore au stade de rivaliser pleinement avec la monarchie ibérique, dont la puissance territoriale, économique et militaire demeurait toujours redoutable et redoutée. Mazarin adoptait une position à la fois offensive et défensive, d'où son entêtement à repousser les candidats susceptibles d'être plus ou moins liés à l'Espagne. Les témoignages de l'après-conclave sont assez évocateurs sur les rapports du nouveau pape avec la France. Celui-ci était bien conscient qu'on l'accusait de faire preuve d'hostilité à l'égard de la France. Le 19 septembre 1644, Saint-Chamond, retenu au lit par une indisposition, envoya Edme du Nozet auprès d'Innocent X pour le remercier des marques d'affection qu'il avait manifestées à l'égard de l'ambassadeur. Pour lever toute ambiguïté, Saint-Chamond pria le nouveau pape de manifester des « assurances de son inclina[ti]on » à l'égard de la France et de « les confirmer par des bons effects »<sup>747</sup>. La réponse du pape semblait, derrière une tournure théâtrale, correspondre aux

---

<sup>745</sup> Voir Vidal, *Du veto d'exclusion*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>746</sup> Lettre du cardinal Bichi à Lionne (26 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 382.

<sup>747</sup> Dépêche de Saint-Chamond à Brienne (19 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 367.

attentes du roi : « Sur cela le Pape répondit avec les larmes aux yeux qu'il le feroit, et employeroit tout ce qui dépendroit de luy pour oster à Leurs Majestez les impressions qu'on leur pouvoit avoir donné qu'il fust Espagnol »<sup>748</sup>. Dans une lettre adressée au roi pour l'informer de son élection, Innocent témoignait, en tant que « père commun », de son affection pour le monarque, tout en rappelant adroitement le souvenir de son passage à Paris, comme auditeur d'une légation extraordinaire envoyée par Urbain VIII, en 1625-1626 : « Nous donnons donc part [de Notre élection] à V. M. avec une expression particulière et vive d'affection et d'amour, afin d'en offrir à V. M. des effets très clairs en tout ce que requiert Notre charge pastorale, Nous souvenant des honneurs qu'au temps de la glorieuse mémoire du Roi, père de V. M., nous avons reçu au temps où nous avons dû demeurer en ce Royaume »<sup>749</sup>.

Du côté du roi et de Mazarin, la réaction fut dictée par les formalités du langage politique. Déjà, le gouvernement royal chercha à se dédouaner de toute responsabilité quant à l'opposition ferme et absolue qu'il a manifestée contre l'élection de Pamphilj. Dans une lettre du 11 octobre adressée à Saint-Chamond, le roi condamnait l'attitude du cardinal Antonio, l'accusant notamment de l'avoir trompé sur les qualités d'un prélat « très digne de la chaire de Pierre » et de l'avoir ainsi empêché de participer positivement à son élection et d'en avoir pu obtenir un titre de gloire supplémentaire<sup>750</sup>. Si ces louanges du nouveau pape étaient tout à fait exagérées, lorsqu'on les compare aux termes hostiles employés peu auparavant, elles témoignent cependant de la nécessité pragmatique de ne pas chercher d'emblée un conflit avec un pape dont l'élection était incontestablement valide. Le « fils aîné » aurait tout à perdre en se heurtant frontalement avec le « père commun ». Dans sa lettre officielle de compliment, datée du 17 octobre, Louis XIV témoignait de son plus grand respect vis-à-vis d'Innocent, tout en cherchant à l'impressionner sur la sublime dignité associée au roi « du premier et plus puissant Royaume de la terre » : « [...] nous aurons pour elle tous les respects qu'elle peut désirer d'un filz très dévot, et qui se glorifie bien plus du tiltre de fils aîné de l'Église et du Roy très chrestien, que d'estre eslevé sur le trosne du premier et plus puissant Royaume de la terre »<sup>751</sup>. Quant à Mazarin, il n'était pas dans son intention de continuer dans sa ligne d'obstination, comme le remarquait Adolphe Chéruel<sup>752</sup>. En tant que cardinal, il était naturellement soumis à l'autorité du pape et ne pouvait se défilier ; en tant que ministre, il lui fallait tenter de maintenir les relations les plus cordiales possibles avec la

---

<sup>748</sup> *Ibid.*

<sup>749</sup> Lettre du pape Innocent X au roi (19 septembre 1644), AAE CP Rome 84, ff. 361-361 v<sup>o</sup>.

<sup>750</sup> « Cependant led[it] Car[dinal] [Antonio], par une ingratitude sans exemple, abandonnant sa réputation au point que tout le monde voit, a voulu donner s'il eust peu une atainte à la mienne, me privant de la satisfaction et de la gloire d'exalter un subject que je cognois très digne de la chaire de Pierre, et de porter le faix du régime de la Chrestieneté, dans un temps si espineux qu'est celuy de la guerre allumée entre tous les Princes. » Instruction du roi à Saint-Chamond (11 octobre 1644), AAE CP Rome 84, f<sup>o</sup> 370 v<sup>o</sup>.

<sup>751</sup> Lettre du roi au pape Innocent X (17 octobre 1644), AAE CP Rome 84, f<sup>o</sup> 381.

<sup>752</sup> « [...] les mesures violentes n'étaient pas dans le caractère de Mazarin : il jugea plus sage de s'efforcer de gagner Innocent X. » Chéruel, *Lettres, op. cit.*, t. II, p. XIX.

Papauté. Dans sa lettre de félicitations, Mazarin fit part de son « expression respectueuse pour l'allégresse que [lui] a apporté la nouvelle de l'assomption » d'Innocent X<sup>753</sup>. Il continuait sa lettre en employant des marques répétées de respect, tout en cherchant à se dédouanner de toute responsabilité quant aux « obstacles » qui ont pu entraver l'élection :

« En assurant donc sincèrement Votre Sainteté que ma joie a été extraordinaire à l'occasion de votre exaltation (ce qui apparaît grandement à travers les diligences qui ont été faites pour avoir le moyen d'ôter les obstacles qui pouvaient la mettre en difficulté [...]), j'oserai offrir à Votre Sainteté, avec une entière affection et cordialité, tout ce que je peux et ce que je vau pour la servir, en espérant que les effets prouveront bientôt entièrement cette vérité, si vous voulez bien m'honorer de vos commandements. »<sup>754</sup>

Nous avons vu que « les diligences qui ont été faites pour avoir le moyen d'ôter les obstacles » concernaient plutôt la pratique de Sacchetti. Dans l'instruction définitive du 19 septembre 1644, arrivée quatre jours après l'élection d'Innocent X, les termes étaient on ne peut plus clairs à l'égard de Pamphilj : « [...] on estime icy que, si on ne peut s'asseurer par des raisons purem[en]t physiques de sa bonne volonté pour cette couronne, il vault mieulx persister entièresm[en]t jusqu'au bout dans n[ot]re exclusion [...] »<sup>755</sup>.

Le rattrapage pragmatique de Mazarin était donc absolument nécessaire pour maintenir la « réputation » du roi sur la scène romaine. En octobre 1644, au terme d'échanges cordiaux, rien ne semblait pouvoir laisser présager le conflit véhément qui allait opposer le pape et Mazarin<sup>756</sup>. Dès 1645, les relations commencèrent à devenir ombrageuses. Le tournant de 1648 fut le principal élément déclencheur d'un conflit réciproque, Innocent X n'ayant pas pardonné au cardinal-ministre d'avoir entravé la paix européenne, en poursuivant la guerre avec l'Espagne.

## 1655 : l'atterrissage d'urgence

Le gouvernement royal ne pouvait pas ne pas tenir compte de l'échec de 1644 lorsqu'il fut confronté au conclave de 1655. La conjoncture militaire et politique favorable à la France, au détriment de l'Espagne, avait certainement donné plus d'assurance et de témérité au cabinet du roi. Ainsi, Mazarin semblait plus déterminé que jamais à maintenir la candidature de Sacchetti jusqu'au bout. Le cardinal-ministre n'avait, semble-t-il, pas intégré l'adage latin « *semel exclusus, semper exclusus* », qui était la règle d'or suivie par l'Espagne, depuis l'exclusion du cardinal

---

<sup>753</sup> Lettre de Mazarin à Innocent X (15 octobre 1644), *Ibid.*, t. 2, LXIII, p. 89.

<sup>754</sup> « Assicurando dunque la Santità Vostra sinceramente che il mio giobilo per la sua essaltatione è stato straordinario (il che apparisce assai dalle diligenze fatte per haver modo di toglieri gl'ostacoli che potevano difficoltarla [...]), ardirò a offerire a Vostra Santità con ogni affetto e cordialità tutto quello che posso e vaglio in servirla, sperando che ben presto gl'effetti comproberanno intieramente questa verità se si compiacerà honorarmi de suoi commandamenti. » *Ibid.*

<sup>755</sup> Mémoire secret du roi au cardinal Bichi seul (19 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 256.

<sup>756</sup> « Le cardinal-ministre avait donné, sous ce pontificat, aux rapports de la couronne avec le Saint-Siège, un caractère d'aigreur et de défiance aussi contraire aux intérêts du royaume qu'à ceux de l'Église. » Gérin, *Louis XIV, op. cit.*, t. 1, p. 1.

Baronius, en 1605<sup>757</sup>. Par précaution, il avait intégré les cardinaux Capponi et Spada dans la liste d'inclusion de la faction française. Dans l'instruction au cardinal d'Este, le roi avait jeté une exclusion qui semblait immuable sur les cardinaux Chigi et Francesco Barberini : « [...S. M.] ne laisse sur ce sujet-là ni tempérament ni milieu à prendre ; elle entend et veut absolument que l'exclusion soit donnée à l'un et à l'autre »<sup>758</sup>. Le conclave avait finalement mal débuté pour la faction française. La virulente harangue de Lionne, qui suscita l'inquiétude de nombreux cardinaux, avait nécessité un assouplissement de la pratique factionnelle. L'enlisement suscité par les crispations des différentes factions exigeait un changement de méthode que Mazarin finit par accepter. Pour Charles Gérin, en effet, « la prudence commandait de ne pas traiter Chigi en ennemi, et de se réserver un moyen d'aller à lui honnêtement »<sup>759</sup>. Sacchetti était lui-même intervenu auprès de Mazarin et s'était rendu caution de l'impartialité de Chigi<sup>760</sup>. Nous ne reviendrons pas ici sur le processus qui a conduit au retrait de l'exclusive, à la promotion de la candidature de Chigi et à son élection.

Le gouvernement royal s'était donc résolu à changer son fusil d'épaule. Le retrait de l'exclusive pouvait passer *a priori* pour un échec, la France ayant cédé face à l'insuccès définitif de Sacchetti. La « réputation » du roi n'en sortait pourtant pas affaiblie, dans la mesure où l'exclusion de Chigi était demeurée secrète, en dépit de certaines fuites. Lionne était finalement conscient de « l'inconvénient de l'autre conclave » et avait demandé à Mazarin plusieurs garanties pour éviter un nouvel échec. En fin de compte, l'élection de Chigi pouvait donc être ressentie comme un soulagement, mais aussi comme une victoire relative, la faction française ayant publiquement témoigné son soutien en faveur du secrétaire d'État d'Innocent X. Malgré tout, le gouvernement royal ne pouvait pas se réjouir pleinement d'une élection qui ne correspondait pas à son plan initial. Les termes très durs employés par Mazarin contre Chigi, dans l'instruction au cardinal d'Este, ne pouvaient être du jour au lendemain oubliés<sup>761</sup>. Lionne semblait malgré tout plutôt optimiste au lendemain de l'élection d'Alexandre VII : « Tout le monde juge que la France a ce qu'elle pouvoit désirer en cette élection, et peut estre plus qu'en celle de Sacchetti [...] »<sup>762</sup>. L'ambassadeur soulignait le rôle capital joué par le roi en faveur de cette élection : « V. M<sup>te</sup>, Sire, a d'autant plus d'occasion de s'en resjouir et d'en rendre graces solennelles à Dieu qu'ell'a eu plus

---

<sup>757</sup> Voir Güthlin, *Le Conclave*, *op. cit.*, p. 549. Cet adage signifie : « Exclu une fois, toujours exclu ».

<sup>758</sup> Hanotaux, *Recueil des instructions*, *op. cit.*, t. I, p. 12.

<sup>759</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>760</sup> Voir Gérin, *Louis XIV*, *op. cit.*, t. I, p. 55.

<sup>761</sup> Voici un extrait qui suffit à montrer l'animosité de Mazarin pour Chigi : « [...] il n'a ni savoir ni vertu solide, mais une simple littérature superficielle et pédantesque, et une apparence d'ecclésiastique zélé qui n'est qu'illusion et *grimissa* [grimace] [...] il a le cerveau rempli de fausses maximes touchant les affaires du monde et les intérêts des princes chrétiens, d'autant plus dangereuses en sa personne qu'il a une présomption incroyable et qu'il abonde en son sens au-delà de toute expression [...] » Hanotaux, *Recueil des instructions*, *op. cit.*, t. I, p. 14.

<sup>762</sup> Dépêche de Lionne à Mazarin (7 avril 1655), AAE CP Rome 129, f° 264 v°.

de part et de mérite qu'aucun autre en ce grand ouvrage [...] »<sup>763</sup>. À la suite de la première audience, Lionne faisait part des bonnes intentions du nouveau pape, Alexandre VII, et ambitionnait de jouer personnellement un rôle dans le rétablissement des bonnes relations entre Rome et sa Cour : « [...] je me suis proposé pour but, pendant le temps que je seray encorre icy, de mettre, si je puis, le S<sup>t</sup> Siège avec la France au mesme estat qu'ils estoient du temps du Roy Henry le grand [...] »<sup>764</sup>. De son côté, le nouveau pape donnait des témoignages positifs de son affection pour la France, estimant que le roi « seroit tousjours considéré par elle comme fils aîné de l'esglise »<sup>765</sup>. Lionne souligna aussi son impartialité à l'égard de l'Espagne : « [...] ce ne sera pas un Pape avec qui les Espagnolz trouvent leur compte à luy demander des impertinances »<sup>766</sup>.

Ces premiers contacts optimistes n'eurent pourtant aucun impact sur l'insatisfaction de Mazarin. Si des réjouissances furent ordonnées par Louis XIV dans tout le royaume, conformément à la tradition<sup>767</sup>, la lettre de compliments du roi fut systématiquement différée, à tel point que Lionne se persuada d'aller présenter des excuses au pape<sup>768</sup>. Aucune ambassade d'obédience ne fut envoyée<sup>769</sup>. Mazarin avait expédié, quant à lui, une lettre « en une forme un peu sèche », que Lionne se proposa de corriger pour ne pas se voir retirer trop tôt la bienveillance d'Alexandre VII<sup>770</sup>. Pourtant, le cardinal-ministre « gagnait au change », pour reprendre l'expression de Simone Bertière, après le face-à-face pénible qui l'opposa à Innocent X<sup>771</sup>. Il est toutefois certain que Mazarin craignait la présence sur le trône pontifical d'un fin politique qui avait passé dix ans en Westphalie comme arbitre des négociations en vue de la paix générale, et qui travaillerait activement à mettre fin au conflit franco-espagnol, aux dépens des objectifs visés par le gouvernement royal. L'affaire du cardinal de Retz allait pourtant susciter un premier différend, dès les mois qui suivirent l'élection, qui entraîna le rappel de Lionne et qui fut le point de départ d'une crise violente qui se poursuivit tout au long du pontificat d'Alexandre VII.

## 1667 : la fragile revanche de Louis XIV

Le premier conclave du règne personnel de Louis XIV était d'une certaine manière le baptême de feu d'un jeune roi alors craint et respecté par les autres monarches d'Europe. En 1667, alors que la guerre de Dévolution était sur le point d'éclater, nous nous situons dans une

---

<sup>763</sup> Dépêche de Lionne au roi (7 avril 1655), AAE CP Rome 129, f° 258.

<sup>764</sup> Dépêche de Lionne à Brienne (19 avril 1655), AAE CP Rome 129, f° 325 v°.

<sup>765</sup> *Ibid.*, f° 322 v°-323.

<sup>766</sup> Dépêche de Lionne à Mazarin (10 avril 1655), AAE CP Rome 129, f° 267 v°.

<sup>767</sup> « Lettre du Roi ordonnant des réjouissances dans le royaume en l'honneur du nouveau pape » (5 mai 1655), AAE CP Rome 127, f° 393.

<sup>768</sup> Voir Gérin, *Louis XIV*, *op. cit.*, t. I, p. 65.

<sup>769</sup> L'ambassade d'obédience consistait en l'envoi d'une délégation à Rome pour féliciter le pape élu et manifester la respectueuse soumission des princes catholiques.

<sup>770</sup> Dépêche de Lionne à Mazarin (10 mai 1655), in Gérin, *Louis XIV*, *op. cit.*, t. I, p. 66.

<sup>771</sup> Bertière, *Mazarin*, *op. cit.*, p. 670.

période faste pour le royaume de France. Le roi avait su imposer sa puissance, y compris à l'égard d'Alexandre VII, qui mourut profondément humilié par la signature du traité de Pise. En outre, le monarque, « plein du gonflement de ses premiers succès, avait répandu à flot l'or et les promesses », comme le soulignait Gabriel Hanotaux<sup>772</sup>. Malgré ce contexte favorable à une implication vigoureuse de la faction française, Louis XIV privilégia la prudence.

Le mémoire d'instructions adressé à Chaulnes laisse clairement transparaître les intentions du jeune souverain. Sur quatre paragraphes, il insistait sur l'importance de « faire une élection désintéressée et qui n'ait autre égard que celui du service de Dieu, de son Église et du bien public »<sup>773</sup>. Il louait en même temps la liberté du Saint-Siège en condamnant les prétentions de certains princes séculiers « toujours réglées sur l'intérêt particulier et peu souvent par la raison »<sup>774</sup>. Mais en même temps, Louis XIV souhaitait l'élection d'un pape qui le respectât pleinement comme « fils aîné de l'Église », faisant une allusion voilée au conflit qui l'opposa à Alexandre VII : « [...] enfin Sa Majesté ne souhaite si ce n'est que le pape qui sera élu puisse connoître véritablement le fond des cœurs et des intentions des uns et des autres, parce que cela étant, Sa Majesté ne peut pas douter qu'elle n'en soit toujours traitée en vrai fils aîné de l'Église, comme elle l'est »<sup>775</sup>. Jusqu'ici, le roi ne s'écartait pas du style habituel de ce genre de mémoires, à savoir de grandes démonstrations de zèle pour le bien universel de l'Église. C'est ensuite qu'il se décida, « après une mûre délibération », à une vraie rupture avec la pratique des conclaves précédents, autrement dit « la résolution cette fois-ci de ne faire l'exclusion formelle et ouverte à aucun cardinal que le plus grand nombre des autres veuille exalter »<sup>776</sup>. Pour mieux justifier cette nouvelle tactique, Louis XIV souhaita exposer « plusieurs considérations très fortes ». La première raison était la sauvegarde de la « conscience du Roi ». Par précaution religieuse et par piété, le roi devait « croire capables [d'accéder au Pontificat] tous ceux que les deux tiers du collège en estiment dignes ». Pour cela, il fallait « en laisser toute la conduite au Saint-Esprit » et ne pas risquer une exclusion qui pourrait être nuisible à la Chrétienté<sup>777</sup>. La deuxième raison était la « réputation » du souverain, « Sa Majesté n'étant pas, Dieu merci, dans la nécessité où sont la plupart des autres princes et rois qui souffrent dans leurs intérêts des préjudices extrêmes quand ils n'ont pas la cour de Rome favorable »<sup>778</sup>. La prépondérance française était alors assurée en Europe. Conscient de cet « état de gloire où sont aujourd'hui [ses] affaires », Louis XIV estimait n'avoir rien à craindre des autres puissances. Dès lors, l'élection d'un pape exclu par la France serait une atteinte à sa réputation, et ainsi l'absence d'exclusion préserverait cette dernière. La

---

<sup>772</sup> Hanotaux, *Recueil des instructions, op. cit.*, t. I, p. 213.

<sup>773</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>774</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>775</sup> *Ibid.*

<sup>776</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>777</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>778</sup> *Ibid.*

troisième raison se fondait sur le fait que Louis XIV ne tenait pas à « s'exposer aux inconvénients qui lui arrivèrent, pendant sa minorité, au conclave dudit Innocent X, où l'on porta au pontificat le seul sujet qu'elle avoit déclaré vouloir exclure »<sup>779</sup>. Le roi semblait finalement reconnaître sans réserve la liberté du Collège à l'égard des Couronnes, et se résignait à « ne charger point les cardinaux de son parti du fardeau d'aucune exclusion » :

« [...] il est encore évident qu'en de pareilles occurrences les deux tiers du collège ne considèrent que leur propre intérêt ou leur passion particulière de favoriser celui de qui ils attendent plus de bien, sans avoir le moindre égard à l'inclusion ou à l'exclusion des rois ni se donner aucun soin de ce qui arrivera dans les affaires du monde quand ils feront une élection qui ne leur soit pas agréable. »<sup>780</sup>

La position de Louis XIV semblait rompre totalement avec la période mazarine. C'était l'opinion de Charles Gérin : « Il avait une conception exacte du rôle discret qui appartient, dans cette rencontre, à un prince catholique, et il se rappelait que l'ambition et les rancunes personnelles du feu cardinal avaient exposé la couronne à d'humiliants échecs dans les deux conclaves »<sup>781</sup>. Pour le jeune roi conquérant, il fallait tirer une revanche à la hauteur des victoires militaires de la France face à ses ennemis. Le meilleur moyen était de soutenir les intuitions réformatrices des cardinaux indépendants de l'Escadron volant qui, en affaiblissant indirectement la dimension temporelle de la Papauté, serviraient les intérêts de la Couronne<sup>782</sup>. Dans une instruction à Chaulnes de septembre 1666, le monarque demandait à l'ambassadeur de soutenir pleinement l'Escadron :

« [...] je désire que vous promettiez une haute assistance à mon nom et mon entier appui à ceux desdits cardinaux qui témoignent aujourd'hui assez de courage pour vouloir, dans l'occasion d'un conclave, tâcher d'apporter les remèdes convenables à de si grands abus et désordres, diminuer le pouvoir du népotisme, donner des règles et de justes bornes à l'autorité temporelle des papes, et rétablir et affermir celle qui appartient de droit au sacré collège [...] »<sup>783</sup>

Cette précision constitue une véritable clef d'interprétation du mémoire de mai 1666. Tout en feignant de laisser une totale liberté aux cardinaux, Louis XIV soutenait un ambitieux projet de réforme interne qui ne pouvait que servir indirectement les intérêts de la France, après vingt années de tensions entre les deux cours. La limitation de la puissance temporelle du Saint-Siège – qui était, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, renforcée par le népotisme – et le rétablissement des prérogatives du Sacré-Collège auraient logiquement entraîné un affaiblissement de la tendance

---

<sup>779</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>780</sup> *Ibid.*

<sup>781</sup> Gérin, *Louis XIV*, *op. cit.*, t. 2, p. 180.

<sup>782</sup> L'Escadron souhaitait notamment réformer le népotisme, qui était aussi l'un des principaux obstacles à la politique conclave des Couronnes.

<sup>783</sup> Gérin, *Louis XIV*, *op. cit.*, t. 2, p. 186.

absolutiste revêtue par l'autorité pontificale, qui ne serait finalement plus en mesure de chercher une confrontation avec les Couronnes.

Dans la pratique, Louis XIV insista sur la bonne coordination au sein de la faction. Le binôme Chaulnes-Retz dirigea les opérations et joua un rôle décisif dans la rapide élection de Clément IX. La connaissance précise du terrain romain était aussi un atout de Lionne qui, en qualité de secrétaire d'État, avait été à la hauteur des compétences de Mazarin, quoique avec moins d'obstination. Son filleul, l'abbé Servien, qui participa au conclave, fit l'éloge de la prévoyance du ministre : « [...] ce me seroit une trop grande contrainte, si je m'empêchois de témoigner à mon illustre parein l'extreme satisfaction que j'ay de voir qu'un dessein que vous avés formé, Monseigneur, depuis cinq ou six années, soit enfin réussi avec tant de bon-heur et tant de gloire »<sup>784</sup>. L'élection fut donc considérée comme un véritable succès pour la faction du roi de France. Pour Chaulnes, c'est le roi qui a fait le pape : « Je dépêche un gentilhomme à V. M. pour l'informer qu'elle vient de faire un Pape en la personne de M. le Card[in]al Rospigliosi » écrivait l'ambassadeur à Louis XIV<sup>785</sup>. Dans sa dépêche à Lionne, datée du même jour, Chaulnes osa une comparaison qui en disait long sur l'influence de la France : « Je remets à rendre conte au Roy de ma conduite, vous assurant seulement en un mot que le Roy ne fait pas plus absolument à Paris le prévost des marchans qu'il a fait le Pape »<sup>786</sup>. Les commentateurs étrangers eux-mêmes reconnaissaient, avec une certaine distance, la réussite de Louis XIV. Dans une lettre adressée à Lord Arlington<sup>787</sup>, un des principaux conseillers du roi Charles II d'Angleterre, le cardinal Azzolini écrivait, avant même l'ouverture du conclave : « Les Français prennent grand soin de ce conclave, beaucoup plus que des autres passés, à cause de l'orgueil de leur roi actuel, habitué à faire prévaloir sa volonté »<sup>788</sup>. Ce succès était enfin conçu comme une véritable revanche de la France, l'ambassadeur ayant, selon les termes de Benedetti, « vengé la France des conclaves passés »<sup>789</sup>.

Dans les faits, les premiers contacts avec Clément IX auguraient d'un avenir plus que serein dans les relations entre la France et le Saint-Siège. Le nouveau pape osa même outrepasser les règles du protocole pour recevoir Chaulnes dès le lendemain de l'élection. Au terme de son discours d'audience, il conclut, rapportait l'ambassadeur, « par des termes, et de tendresse et

---

<sup>784</sup> Lettre de l'abbé Servien à Lionne (20 juin 1667), AAE CP Rome 184, ff. 108-109. Servien continuait : « Il est d'un grand ministre de prévoir ainsi les choses et de les entreprendre, mais il faut que le grand ministre soit encore heureux pour en venir si heureusement à bout ».

<sup>785</sup> Dépêche de Chaulnes au roi (21 juin 1667), AAE CP Rome 184, f° 113.

<sup>786</sup> Dépêche de Chaulnes à Lionne (21 juin 1667), AAE CP Rome 184, f° 118.

<sup>787</sup> Henry Bennett (1618-1685), 1<sup>er</sup> comte d'Arlington, fut gardien de la bourse privée de Charles II (1661), secrétaire d'État pour le département du Sud (1662-1674) et *Lord Chamberlain* (1674-1685).

<sup>788</sup> Lettre du cardinal Azzolini à Lord Arlington (21 mars 1667), in Petruccelli della Gattina (Ferdinando), *Histoire diplomatique des conclaves*, Paris, A. Lacroix, 1864-1866, t. III, p. 203.

<sup>789</sup> « Lascio che V. Ecc. ne intenda la negociat[i]one delle [ette]re del S<sup>r</sup> Ambasc[i]atore che [...] hò vendicata la Francia delli passati conclavi. » Lettre de Benedetti à Lionne (20 juin 1667), AAE CP Rome 184, f° 110.

d'estime particulière pour la personne de V. M., accompagnez des louanges de sa conduite si glorieuse de son Estat et des principes si saints et si généreux de toutes ses actions »<sup>790</sup>. Le pape était pleinement conscient du rôle joué par Louis XIV dans son élection et fit part sans réserve de sa reconnaissance : « Et retombant de temps en temps sur les obligations qu'il reconnoissoit luy avoir de son exalta[tion], et qu'il en conserveroit toute sa vie la mémoire, pour donner à V. M. des marques de sa reconnoissance [...] »<sup>791</sup>. Au début du mois de juillet, le cardinal de Retz rendait compte de son audience de congé, en insistant sur les bonnes dispositions de Clément IX à l'égard de la France<sup>792</sup>.

Il faut toutefois nuancer le bilan de ce conclave. Charles Gérin souligna la parcimonie du gouvernement royal quant au versement des pensions aux cardinaux fidélisés. Malgré les plaintes répétées de Chaulnes<sup>793</sup>, il lui était répondu qu'il fallait réserver les dépenses pour les causes les plus urgentes. Un tel procédé suscita un véritable ressentiment au sein de la faction, qui révèle que le notable succès du conclave ne signifiait pas pour autant une conquête durable du Collège cardinalice. Nous avons pour preuve ce triste constat de Machaut :

« Este est outé jusques au cœur, et outre qu'il ne peut pas jamais vous rendre aucun service dans un conclave, n'ayant pas un ami, à parler modestement, il faut mettre en fait qu'il se ressouviendra de la manière dont on a agi avec lui. Antoine vivrait mille et mille ans, il serait à vendre et à dépendre pour les intérêts de Barberini [...] Grimaldi ne viendra plus à Rome. Ursin ne peut plus subsister sans secours. Maidalchini prétend être dédommagé d'une abbaye de quatre mille écus de rente qu'il a dans le royaume de Naples. Vous aurez seulement Retz, qui ne pourra plus payer dorénavant que de sa voix. »<sup>794</sup>

Par conséquent, en dépit du résultat positif des négociations menées par l'ambassadeur et la faction française, le gouvernement royal n'a pas exploité pleinement l'opportunité de consolider un puissant parti français capable de supplanter l'ancienne prédominance espagnole. Il ne s'agissait en fin de compte que d'une victoire à court terme, à laquelle mit fin la mort de Clément IX, après un pontificat de seulement 30 mois.

---

<sup>790</sup> Dépêche de Chaulnes au roi (22 juin 1667), AAE CP Rome 184, f° 137.

<sup>791</sup> *Ibid.*

<sup>792</sup> « [L'audience] se passa toute entière de la part de Sa Sainteté en des témoignages de la reconnaissance qu'elle doit au Roi. Il ne se peut rien adjouster aux expressions dont elle se servist. Elle me répéta plus de vingt fois en une heure qu'elle devoit le Pontificat à Sa Majesté, et toutes ces paroles furent accompagnées d'un air qui me persuada qu'elles partoient du cœur. » Lettre de Retz à Lionne (4 juillet 1667), AAE CP Rome 184, f° 198.

<sup>793</sup> En mars 1667, l'ambassadeur écrivait à Lionne : « La meute des pensionnaires aboie tous les jours après moi pour faire curée : vous savez qu'on leur doit plus d'une année au moins à chacun ; voici le temps qu'il les faut employer. » Dépêche de Chaulnes à Lionne (8 mars 1667), AAE CP Rome 181, in Gérin, *Louis XIV, op. cit.*, t. 2, p. 189. Le 12 juillet suivant, l'abbé de Machaut notait : « Vos pensionnaires commencent à pressentir qu'ils seront obligés d'attendre un autre conclave pour toucher quelque année de leur pension. » Lettre de Machaut à Lionne (12 juillet 1667), AAE CP Rome 184, in *Ibid.*, p. 202.

<sup>794</sup> Lettre de Machaut à Lionne (16 août 1667), AAE CP Rome 185, in *Ibid.*, p. 204.